

Compte-rendu du 1^{er} Conseil d'école du vendredi 15 novembre- 17h/19h

Présents:

Mme BUCHIGNANI, directrice,
Mmes CAVALLO, GENTRIC, GAZET, METTOUDI, DAUDE, BOULLOT et LISSANDRE, enseignantes,
Mme BLANCHARD, enseignante spécialisée membre du RASED,
Mmes et Mrs BERNIER, FURIA, GUERBOIS, LADJ, AVRAMIDIS et DOLCIANI, représentants élus des parents d'élèves,
Mme FOREST, ATSEM
Mme LUPI, adjointe au Maire chargée de l'Éducation, présente de 17h à 18h
Mme GAGNAIRE, DDEN

Point n°1: Vote du règlement intérieur

Règlement approuvé par le Conseil.

Point n°2: présentation de l'équipe pédagogique et composition des classes:

Classe	enseignante(s)	ATSEM	effectif
PS	Mme Isabelle BUCHIGNANI (déchargée par Mme Sophie LISSANDRE le mardi)	Mme Cathy RENARD	30
PS	Mme Valérie DAUDE	Mme Mireille ANGER Mme Samia TEMIME le mardi	30
PS/MS	Mme Brigitte GAZET DU CHATELLIER	Mme Christine ESTEVAO	30 (12+18)
PS/MS	Mme Véronique GENTRIC (Mme Sophie LISSANDRE le vendredi)	Mme Christine FOREST	30 (11+19)
GS	Mme Véronique CAVALLO	Mme Sandra CATTELLE	29
GS	Mme Edwige METTOUDI	Mme Brigitte LANDAIS	28
MS/GS	Mme BOULLOT Hélène	Mme Laurence FALICON Mme Stéphanie MARROU le vendredi	30 (22+8)

3 enfants handicapés sont intégrés dans les classes . 2 bénéficient d'une mesure compensatoire: présence d'une AVSI (auxiliaire de vie scolaire) à leurs côtés

Point n°3: Projet d'école

Mme BUCHIGNANI présente le « projet global de prise en charge de la difficulté scolaire »

1/ 1ère rentrée (PS):

- rentrée échelonnée (sur 2 jours)
- récréations décalées (2 petites récréations le matin à 9h30 et 10h45)
- organisation d'un goûter collectif en fin de 2ème semaine avec « parrainage » des petits par les grands : chaque matin à tour de rôle, une classe de grands sort à 9h30 et vient proposer des jeux aux plus petits. Le jour du goûter, chaque grand vient chercher un petit dans sa classe.
- aide de l'enseignante du RASED : aide à la rentrée dans les classes de petite section, atelier « langage » à partir de photos prises en situation durant les premiers jours.

Dans les GS : ateliers d'écriture (actions de prévention collective)

2/ Elèves en difficulté

- repérage dans la classe par l'enseignant
- discussion en conseil de cycle ou en concertation en équipe (APC)
 - présence nécessaire d'un membre du RASED à ces réunions
 - la directrice tient un registre des actions (tableau de bord) mis à jour régulièrement et consultable

dans le classeur « enseignantes » de la salle des maîtres.

- orientation vers le RASED ou groupe de besoin (APC)
- tenue d'une équipe éducative pour inviter les parents à compléter le dispositif
- liaison GS/CP : communication du nombre d'enfants de GS ayant bénéficié de ces aides aux enseignants du CP lors des conseils de cycle 2

Fonctionnement des APC

1/2h de 11h30 à 12h tous les mardis et jeudis.

Seuls les élèves de MS et GS sont concernés à raison d'une séance/semaine pour les GS, une séance toutes les 2 semaines pour les MS.

- groupes intra ou inter-classes selon les besoins
- possibilité d'inviter les parents à assister à une ou plusieurs séances d'APC

avec le RASED :

- Participation à l'analyse des difficultés (Concertations en équipe) pour harmoniser la mise en place des aides.
- si nécessaire, observation dans la classe, puis, avec l'enseignante, partager les observations et analyser ensemble les attitudes, comportements et compétences des élèves/des enfants. (pendant un temps de récréation ou hors temps scolaire)
- Participation aux équipes éducatives (si nécessaire) : après avoir défini, clarifié et rédigé en amont et avec l'enseignante puis la directrice les objectifs et les critères de l'équipe éducative.

Difficultés d'ordre social, culturel, familial

- Orientation de la famille vers le PRE (rencontre à l'école avec Mme RIAHI si besoin)
- demande de RV (visite médicale anticipée) au médecin de la PMI pour les PS et MS, au médecin scolaire pour les GS
- Équipes éducatives en présence de tous les membres concernés (enfant, enseignantes de la classe et du RASED, directrice, psychologue, médecin de la PMI ou scolaire, intervenants extérieurs : orthophonistes, psychomotriciens, membres du CMP...)

3/ procédure de signalement au RASED :

- Après discussion en conseil de cycle, l'enseignante remplit un formulaire qu'elle transmet au RASED (boîte aux lettres dédiée dans le bureau de la directrice).
- Elle en remet une copie à la directrice pour information. Cette copie sera gardée dans un dossier ouvert au nom de l'enfant dans le bureau.
- La (ou les) enseignante(s) du RASED rencontre(nt) l'enseignante lors d'une récréation ou hors temps scolaire pour compléter l'information.
- Elle(s) étudie(ent) la demande en équipe de synthèse avec la psychologue puis transmet(tent) la réponse à l'enseignante (avec copie à la directrice)
 - si suivi, quel suivi ? (remédiation, prévention ciblée)
 - rencontre avec les parents ? équipe éducative ?
 - demande de visite médicale avec le médecin scolaire (ou de PMI pour les PS/MS), orientation vers le PRE (mairie de Cagnes, les services de soins si nécessaire (CMP, CAMSP...))
- Les informations concernant ces élèves sont transmises aux directeurs des écoles Daudet 1 et 2 lors du conseil de cycle II (passages). Les dossiers sont conservés à l'école et leur sont transmis sur demande.

Mme BLANCHARD se présente, décrit son rôle et les interventions du RASED (Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté): elle traite les difficultés à dominante pédagogique, prioritairement au cycle II. Elle participe aux réunions d'équipes éducatives des enfants dont elle s'occupe et aux conseils de cycle. Les prises en charge ont lieu sur le temps scolaire et en complémentarité avec l'enseignante de la classe. Les parents sont informés par courrier et une rencontre peut être proposée.

En maternelle, elle fait surtout de la prévention ciblée pour certains élèves qu'elle prend en petits groupes. Cette prévention est capitale pour éviter que la difficulté s'installe.

Elle intervient également dans les classes de GS pour faire des ateliers d'écriture.

Mme. KLEIN psychologue, est disponible sur RV.

Il n'y a plus d'enseignante spécialisée dans les aides à dominante ré-éducative dans l'école.

Mme BLANCHARD précise que c'est M. CRUZ, Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Cagnes, qui détermine les priorités et les secteurs où le RASED est présent.

Projets de classes:

– **Arts plastiques:** reconduction du projet d'exposition « éphémère » d'œuvres réalisées en classe par les élèves, mais aussi par tous les volontaires: parents, enseignantes, atsem... le vendredi 23 mai. Thème : **les animaux**

– Les élèves de grande section iront au **Musée Picasso** à Antibes le jeudi 13 février

– Dans le cadre du travail de liaison GS/CP avec les écoles Daudet I et Daudet II, les élèves de GS participeront au « **rallye-lecture** » qui se tiendra au parc des Bugadières le mardi 20 mai

– Les élèves de PS sont allés ou iront au **marché** de Cagnes (travail sur le vocabulaire: les fruits, les légumes, les étals...).

Ils iront 2 fois au **parc Phoenix** à Nice (en mars et en mai) pour observer les animaux et les plantes utiles

– Les classes de MS iront visiter une **ferme pédagogique** en fin d'année scolaire.

– Les élèves de Gs iront à la **piscine** à compter du mois d'avril.

– **Noël:** la mairie offre un spectacle et la venue du Père Noël avec un livre pour chaque enfant (le jeudi 19 décembre) et un goûter (le vendredi 20 décembre)

Durant le mois de décembre, les élèves iront au **cinéma** voir un dessin animé « L'apprenti Père Noël et le flocon magique » (séance offerte par la coopérative de l'école)

– Toutes les classes de l'école participent au concours de dessin « **affiches de Noël** » organisé par la mairie qui octroie une somme de 25€ par classe pour cette réalisation (somme doublée si on gagne le concours!)

– Nous participons aussi au projet « **Téléthon** » : il s'agit de peindre des galets qui seront vendus sur le site de la Vilette au cœur du village Téléthon le samedi 7 décembre.

– **Galette des Rois** : goûter offert par la mairie le vendredi 24 janvier.

– **Carnaval** : le vendredi 21 février : il est rappelé aux parents que le carnaval est une fête qui se déroule dans le temps scolaire et dans l'école et que pour des raisons réglementaires et de sécurité, ils ne peuvent pas y assister. La mairie offre un goûter et les confettis.

– **Fête de fin d'année** : le mardi 17 juin. Les enseignantes prépareront le spectacle et demandent aux parents élus de prévoir l'organisation de la fête et la surveillance le soir même.

Réunion (directrice + parents élus) pour préparer la fête et d'éventuelles ventes de goûters : le vendredi 10 janvier à 17h

Point n°4: Coopérative de l'école: compte-rendu financier

Les comptes coopératifs de l'école (une coopérative centrale + 7 comptes-classes) sont gérés par l'OCCE.

• En compte au 1/09/2013 : 405 €

• participation des familles: + 3340 € (moyenne : 16,30€ environ/enfant)

• affiliation + assurance OCCE: - 430,50€

• versement aux comptes-classes: - 2050 €

• achat petit matériel : - 169,39 €

En compte au 15/11/2013 : 1095,11€

Point n°5: Travaux

Demandes en attente:

- aménagement de la cour: Pose de nouveaux jeux sur le tapis rouge: en attente

– équipement informatique: la mairie a installé dans la salle des maîtres un ordinateur et une connexion internet mais pas d'imprimante : le nouveau photocopieur qui a été livré à la rentrée pourrait être relié à cet ordinateur via un « switch » mais la mairie n'en fournit pas.

– le béton des placards à vélos de la cour devait être réparé pendant les vacances de Toussaint mais cela n'a pas été fait

– l'entretien des vitres intérieures/extérieures prévu le mercredi 9 octobre 2013 n'a pas été fait (problème signalé à Mme NODALE)

Nouvelles demandes

– rénovation totale de l'enrobé de la cour

– rénovation totale des WC des grands sanitaires. Mme GENTRIC demande que soient posés des dévidoirs individuels de papier toilette à côté de chaque WC.

– Achat et pose d'un nouveau panneau d'affichage pour les parents d'élèves : Mme LUPI répond que nous en avons deux, il faut en réserver un pour l'école et le péri-scolaire et céder l'autre aux parents. Néanmoins, Mme GUERBOIS demande qu'ils soient remplacés car les vitres sont très abîmées et on

ne voit plus rien à travers.

Pbs de stationnement et de circulation autour de l'école

- Les parents demandent à la mairie d'élargir le stationnement-minute à l'ensemble des places autour de l'école (environ 40 places) (dossier remis à Mme LUPI)
- Le Conseil d'École demande que le passage piéton qui permet de traverser la rue Hélène BOUCHER en face de l'école soit surélevé comme devant l'école Daudet (demande déjà effectuée par mail par Mme BUCHIGNANI à Mme LUPI le vendredi 31 mai 2013 avec copie à Mme GAGNAIRE suite à un incident qui s'est produit ce jour-là sur ce passage piéton.)

Point n°6: questions diverses

● **Réforme des rythmes scolaires**

Mme LUPI informe le Conseil d'École que la réforme des rythmes scolaires a été étudiée par le comité de réflexion qui souhaitait proposer l'organisation suivante :

- école le mercredi matin de 8h30 à 11h30 suivie d'une garderie jusqu'à 12h30 (ou d'un ramassage scolaire à destination des CLSH)

Les TAP (Temps d'Accueil Périscolaire) seraient organisés le soir de 15h45 à 16h30 suivis d'une garderie jusqu'à 18h ou 18h30 pour les enfants dont les parents travaillent.

M. le Sénateur -Maire de Cagnes sur mer ayant annoncé le jeudi 14 novembre son refus de mettre en place cette réforme pour la rentrée 2014 invite les parents à le rencontrer le samedi 23 novembre à 10h à l'Espace Centre pour expliquer les raisons de son refus.

Les parents ne sont pas d'accord pour des TAP qui dureraient 45 min. Mme LUPI répond que le temps des TAP ne sera pas négociable pour un problème de coût : ¼ d'heure de garderie supplémentaire= 75000€ pour la commune

Les parents souhaiteraient également savoir qui va intervenir et quels seront les contenus de ces TAP : Mme LUPI dit que ce seront des animateurs, des enseignants volontaires ou des Atsem qui seraient alors dispensés de ménage (l'entretien des classes serait confié à du personnel supplémentaire)

● **Restauration scolaire**

Mme LUPI informe les enseignantes que leurs repas ne seront plus subventionnés par l'Éducation Nationale et qu'elles paieront donc désormais le tarif plein.

Les parents demandent si les repas servis tiennent compte des convictions religieuses : Mme LUPI répond par la négative.

Elle précise que les repas sont préparés sur place par une chef cuisinière et que la mairie veille à la qualité des produits (un fruit ou légume bio par repas)

à 19h, la séance est levée.

La directrice:

Mme BUCHIGNANI

la secrétaire:

Mme BOULLOT